

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 031-213103369-20260605-DCM_2026_06_01-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Lucette SALANDINI (procuration à Albert CIGAGNA).

Secrétaire de séance : Eric PEREIRA.

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

DCM 2026-06/01

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le conseil municipal en date du 23 avril 2026 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 avril 2026 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Éric PEREIRA



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric PEREIRA', written over a horizontal line.

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 031-213103369-20260605-DCM_2026_06_02-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Lucette SALANDINI (procuration à Albert CIGAGNA).

Secrétaire de séance : Eric PEREIRA.

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

DCM 2026-06/02

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu dimanche 27 septembre 2026, il convient de désigner pour la commune de Mazères-sur-Salat 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

En application des articles L.288 et R.133 du code électoral, ces délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTP/2611651C du 6 mai 2026 du ministère de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

- Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Patrick DESPOUX, Marielle CALCEL, Romain PORTRETS et Mathilde MOUNIER.

- Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

- M. Pierre CAZENEUVE
- M. Albert CIGAGNA
- M. Eric PEREIRA

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Pierre CAZENEUVE, 15 voix
- M. Albert CIGAGNA, 15 voix
- M. Eric PEREIRA, 15 voix

M. Pierre CAZENEUVE, M. Albert CIGAGNA et M. Eric PEREIRA ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

- Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. Patrick DESPOUX
- Mme Mathilde MOUNIER
- Mme Florence VILLARDI

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Patrick DESPOUX, 15 voix
- Mme Mathilde MOUNIER, 15 voix
- Mme Florence VILLARDI, 15 voix

M. Patrick DESPOUX, Mme Mathilde MOUNIER et Mme Florence VILLARDI ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA



Le secrétaire de séance,
Éric PEREIRA

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Eric Pereira", written in a cursive style.

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 031-213103369-20260605-DCM_2026_06_03-DE

**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Lucette SALANDINI (procuration à Albert CIGAGNA).

Secrétaire de séance : Eric PEREIRA.

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

DCM 2026-06/03

Objet : Désignation des délégués au SICASMIR

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SICASMIR pour les compétences suivantes :

-Compétence obligatoire Alzheimer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en Milieu Rural créé le 22 mai 1979, modifiés par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens en date du 1er décembre 2025 qui prévoient dans son article 9 que chaque commune adhérente est représentée par 2 titulaires et 2 suppléants,

Considérant que le SICASMIR est un syndicat de communes à la carte, administré par un organe délibérant composés de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT,

Considérant que l'élection des délégués de la commune a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

Considérant que les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être élus pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement,

Monsieur le Maire, demande donc aux conseillers municipaux d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune.

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, sont élus :

délégués titulaires :

- Florence VILLARDI
- Pierre CAZENEUVE

délégués suppléants :

- Véronique PARENTI
- Marielle CALCEL

Ces quatre délégués ont déclaré accepter leur mandat

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA



Le secrétaire de séance,
Éric PEREIRA

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric Pereira', written over a horizontal line.

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 031-213103369-20260605-DCM_2026_06_04-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Lucette SALANDINI (procuration à Albert CIGAGNA).

Secrétaire de séance : Eric PEREIRA.

DCM 2026-06/04

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Election des délégués de la commune au Syndicat Haute-Garonne Environnement

Le Conseil,

Considérant que la commune est membre du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE),

Considérant qu'il est nécessaire de désigner ses représentants à savoir :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Eric PEREIRA en qualité de membre titulaire, et Florence VILLARDI en qualité de membre suppléant.
- **DEMANDE** au Maire de transmettre la présente délibération au Président de HGE.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Éric PEREIRA



Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 031-213103369-20260605-DCM_2026_06_05-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Lucette SALANDINI (procuration à Albert CIGAGNA).

Secrétaire de séance : Eric PEREIRA.

DCM 2026-06/05

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Monsieur le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Éric PEREIRA



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Eric Pereira", written over a horizontal line.

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 031-213103369-20260605-DCM_2026_06-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Lucette SALANDINI (procuration à Albert CIGAGNA).

Secrétaire de séance : Eric PEREIRA.

DCM 2026-06/06

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Remboursement des factures SNCF (400 €) à la coopérative scolaire OCCE du RPI

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que pour des raisons budgétaires l'école primaire de Mazères a choisi pour une sortie à Toulouse et son voyage de fin d'année à Carcassonne, d'utiliser les transports en commun le train et le bus de ville.

Le paiement à la SNCF et à la RTCA Agglo Carcassonne ne pouvant se faire par mandat administratif, c'est la coopérative scolaire OCCE du RPI Cassagne, Marsoulas, Mazères-sur-Salat qui a avancé les fonds.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rembourser cette dernière pour un montant total de 400,00 € correspondant à :

- 100,00 € pour un voyage SNCF Toulouse - Boussens
- 200,00 € pour un voyage SNCF Boussens – Carcassonne
- 100,00 € pour le bus RTCA agglo de Carcassonne

Ouïe l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de reverser la somme de 400,00 € à la coopérative scolaire du RPI Cassagne Marsoulas Mazères-sur-Salat, en remboursement des sommes avancées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA



Le secrétaire de séance,
Éric PEREIRA

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 031-213103369-20260605-DCM_2026_06_07-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Marielle CALCEL, Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Lucette SALANDINI (procuration à Albert CIGAGNA).

Secrétaire de séance : Eric PEREIRA.

DCM 2026-06/07

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Mise en place d'horloges astronomiques (extinction)

Référence : 08BW20

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24/02/2026 concernant la mise en place d'horloges astronomiques (extinction), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Coffret CS1 PA :

Dépose inter crépusculaire

Fourniture et pose d'une commande d'éclairage public sur PBA avec protection et horloge astronomique.

Coffret CS1 P8 TASNAUTE :

Remplacement du coffret de commande EP

Fourniture et pose d'une commande d'éclairage public sur PBA avec protection et horloge astronomique

Coffret P1 MAZERES :

Mise en conformité du coffret de commande (remplacement complet du coffret)

Fourniture et pose d'une horloge astronomique

Coffret P7 PIOT :

Mise en conformité du coffret de commande (remplacement du coffret complet)

Fourniture et pose d'une commande d'éclairage public sur PBA avec protection et horloge astronomique

Coffret P8 TASNAUTE :

Remplacement du coffret de commande EP

Fourniture et pose d'une commande d'éclairage public sur PBA avec protection et horloge astronomique

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	1 708€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	4 337€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 822€
		Total 10 867€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Éric PEREIRA

